

FLASH INFO

3 septembre 2021

Flash Info 2021

Recours collectif contre le cartel des camions ; extension des inscriptions

Nous souhaiterions vous informer de la **possibilité** de vous joindre, sans risque financier, à une plainte collective, à laquelle participent déjà plusieurs centaines d'entreprises, **afin de réclamer des dommages et intérêts pour l'achat ou le leasing de camions** dont les prix étaient surfacturés.

La fondation Unilegion Truck Claims a déposé une plainte en juillet 2021 auprès du Tribunal d'Amsterdam contre le dit cartel des camions. Plus de 700 entreprises européennes sont déjà représentées par cette action collective, dont environ 350 entreprises françaises.

Dans cette plainte, il s'agit de demander des dommages et intérêts auprès des principaux grands constructeurs de camions qui avaient artificiellement gonflé les prix de vente des camions **entre 1997 et 2011**. Selon les marques et les modèles acquis neufs durant cette période, le montant des indemnités pourrait s'élever **à plus de 10.000€** par camion (plus les intérêts).

La participation au recours collectif est sans risque financier pour les parties ayant acheté **des camions neufs** durant cette période puisque la fondation préfinance la totalité de la procédure. En contrepartie la fondation prélèvera, mais ceci uniquement en cas de succès, une commission ainsi qu'une participation forfaitaire aux frais de procédure, basées sur le montant des indemnités obtenues. Dans le cas où la procédure n'aboutirait pas, la fondation porte seule tous les frais, il ne sera rien facturé aux participants, ni avant, ni après, ce qui est clairement stipulé dans le contrat liant les deux parties.

Afin de pouvoir vous représenter, la fondation vous demandera quelques justificatifs comme des copies de factures d'achat ou de contrats de leasing et cartes grises par exemple. Une équipe spécialisée, parfaitement francophone, vous est dédiée afin de vous soutenir dans cette démarche et pour répondre à toutes vos questions. Cette équipe a déjà été aux côtés de plus de 700 entreprises pour les aider à constituer efficacement leurs dossiers.

Pour les entreprises souhaitant participer **par le biais de la FNSA**, un formulaire de demande de contrat en ligne a spécialement été créé. Cette demande de participation est évidemment sans engagement et sans frais. Si vous souhaitez participer, veuillez suivre le lien ci-après <https://www.unilegion-truck-claims.eu/fr/demande-de-participation>

Vous pouvez également trouver des informations complémentaires concernant **le cartel des camions** ainsi que des articles de presse en cliquant sur le lien suivant <https://www.unilegion-truck-claims.eu/fr/recours-collectif>.

La fondation pense que même si la plainte a déjà été déposée, il est encore possible d'y joindre de nouveaux participants. Cependant, et ce pour être parfaitement transparente, la fondation précise qu'une participation postérieure au dépôt de plainte pourrait soulever de nouvelles questions d'ordre juridique et les chances de succès pourraient de ce fait être plus faibles que pour les sociétés ayant déjà fait leur demande de participation. Cependant, puisque la participation est sans risque financier, la fondation conseille et encourage néanmoins toute nouvelle demande. Ne tardez pas à vous inscrire ! (fin des inscriptions courant de l'automne 2021).

La FNSA reste disponible si vous avez des questions.

Contact :
Samantha FOULON
samantha.foulon@fnsa-vanid.org